

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 OCTOBRE 2023

Convocation du : 28 septembre 2023

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le **jeudi 05 octobre 2023** à **20 heures 30**.

ORDRE DU JOUR :

Rennes Métropole – Présentation du nouvel outil extranet

FINANCES

- ▶ Budget 2023 - Décision Modificative n° 1

FONCIER

- ▶ Cession fonds de parcelles allée du Puits

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- ▶ Mandat d'études préalables pour l'aménagement des secteurs "La Fougerolle" et "La Bégassière" avec la SPLA Territoires Publics : Prolongation du contrat
- ▶ Prise en charge des frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement au Congrès des Maires et au Salon des Maires et des Collectivités Territoriales
- ▶ Restauration scolaire – Avenant n° 18 – Convention avec la Maison de la Consommation de l'Environnement – Intervention d'une diététicienne
- ▶ Rapport d'activités et de développement durable de Rennes Métropole – 2022

INFORMATION

- ▶ Cérémonie du 11 novembre

Le Maire,
Laurent PRIZÉ

L'An deux mille vingt-trois, le **jeudi cinq octobre** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Muriel HUBERT, Jérôme MARQUET, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON.

Excusés : David MAURUGEON (pouv. à Laurent PRIZÉ), Nathalie LE DÉVÉHAT, Delphine COËTMEUR (pouv. à Bertrand GUITTON), Aurélie de la MOTTE ROUGE (pouv. à Jean-Yves QUÉLENNEC), Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Nadia MEZIANI, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS.

Absents : Cannelle ROBIN, Caroline GAVARD.

Secrétaire de séance : Stéphane GUILLOU.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité **des membres présents** le compte rendu de la séance du **jeudi 07 septembre 2023**.

RENNES MÉTROPOLE – PRÉSENTATION DU NOUVEL OUTIL EXTRANET

Présentation des fonctionnalités et de l'arborescence du nouvel Extranet ouvert à l'ensemble des élus de Rennes Métropole.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° **2023 – 75 - 03**

Reçu le 11 octobre 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

BUDGET 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être effectuée pour pouvoir procéder au paiement de titres annulés de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose d'effectuer cette décision modificative telle qu'indiquée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES					
CHAPITRE	COMPTE		CRÉDITS OUVERTS AU BP 2022	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	CRÉDIT TOTAL
011	60632	Fournitures de petites équipements	32 000,00 €	- 500,00 €	31 500,00 €
67	673	Titres annulés sur exercice précédent	1 500,00 €	500,00 €	2 000,00 €
TOTAL BUDGET DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2022			3 280 801,00 €	0,00 €	3 280 801,00 €

RECETTES					
COMPTE			CRÉDITS OUVERTS AU BP 2022	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	CRÉDIT TOTAL
TOTAL BUDGET RECETTES FONCTIONNEMENT 2022			3 280 801,00 €		3 280 801,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ valide la proposition telle que présentée ci-dessus pour effectuer une décision modificative n° 1 au budget 2023.

Délibération n° **2023 – 76 - 03**

Reçu le 11 octobre 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

CESSION FONDS DE PARCELLES ALLÉE DU PUIITS

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 09 février 2023 du Conseil Municipal, il avait porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal le souhait de trois riverains de l'allée du Puits d'acquérir une bande de terrain délaissée en fonds de leur parcelle, domaine privé communal, dont ils avaient la jouissance depuis de nombreuses années. Cette cession permettrait de régulariser la situation. La demande a été étudiée en commission Urbanisme – Patrimoine Local et a reçu un accord de principe.

Le service des domaines a été sollicité pour une évaluation qu'il a rendu le 03 juin 2022 et a estimé la valeur vénale à 40 € le m².

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la cession de ce délaissé communal aux trois riverains de l'allée du Puits pour une superficie totale de 77 m² et un montant total de 3 080 €, divisé en trois parcelles identifiées comme suit :

Acquéreurs	Parcelle	Superficie	Prix
M. MARGAT et M ^{me} DIAIS	AB 193	23 m ²	920 €
M. et M ^{me} DESOUCHES	AB 192	21 m ²	840 €
M. et M ^{me} HUREL	AB 191	33 m ²	1 320 €

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ approuve la cession des parcelles :
 - AB 193 d'une superficie de 23 m² à M. MARGAT et M^{me} DIAIS pour un montant de 920 € ;
 - AB 192 d'une superficie de 21 m² à M. et M^{me} DESOUCHES pour un montant de 840 € ;
 - AB 191 d'une superficie de 33 m² à M. et M^{me} HUREL pour un montant de 1 320 € ;
- ▶ précise que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des acquéreurs ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Délibération n° **2023 – 77 - 03**

Reçu le 11 octobre 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

MANDAT D'ÉTUDES PRÉALABLES POUR L'AMÉNAGEMENT DES SECTEURS "LA FOUGEROLLE" ET LA BÉGASSIÈRE" AVEC LA SPLA TERRITOIRES PUBLICS : PROLONGATION DU CONTRAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 27 mai 2021 confiant un mandat d'études préalables pour l'aménagement des secteurs "La Fougerolle" et "La Bégassière" à la SPLA TERRITOIRES PUBLICS.

Ce contrat prévoyait initialement deux phases d'études préalables :

- Phase 1 : 12 mois du 22 juin 2021 au 21 juin 2022.
- Phase 2 : 18 mois du 22 juin 2022 au 21 décembre 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que compte tenu des spécificités de l'opération, le délai de la phase 1 ne peut être tenu (diversification des sujets abordés, lancement d'une concertation de la population dès la phase de diagnostic – phase 1).

Au vu des échéances à venir, il convient donc de prolonger la durée du contrat avec un nouveau calendrier comme suit :

- Phase 1 : du 22 juin 2021 au 21 janvier 2024.
- Phase 2 : du 21 janvier 2024 au 21 juillet 2025 (durée de 18 mois conservée).

Il est précisé que cette prolongation n'entraîne aucune modification des autres clauses contractuelles. Il a également été précisé que la réalisation de l'ensemble du projet était impacté par cette prolongation de 18 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 absentions : Stéphane GUILLOU et Muriel HUBERT) :

- ▶ approuve la prolongation du mandat d'études préalables pour l'aménagement des secteurs "La Fougerolle" et "La Bégassière" avec la SPLA Territoires Publics selon le nouveau calendrier comme présenté ci-dessus ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire signer tous les éléments relatifs à ce dossier.

Délibération n° **2023 – 78 - 03**

Reçu le 11 octobre 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION, DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT AU CONGRÈS DES MAIRES ET AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 105^e Congrès des Maires de France se tiendra du 20 au 23 novembre 2023 à PARIS.

En parallèle à ce congrès, Monsieur le Maire précise qu'un Salon des Maires et des Collectivités Locale est organisé où est présente la grande majorité des fournisseurs et prestataires des collectivités.

Monsieur le Maire sera accompagné de deux élus à ce Congrès des Maires. Il précise que les frais de transport, d'inscription au congrès et d'hébergement seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire précise que le budget communal ne supporte aucun frais de déplacement des élus dans le cadre de leurs activités, hormis la participation à ce congrès.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à statuer sur la prise en charge des frais de transport, d'inscription au congrès et d'hébergement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur la prise en charge des frais de transport, d'inscription au congrès et d'hébergement.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ décide de prendre en charge les frais de transport, d'inscription au congrès et d'hébergement tout en respectant une enveloppe budgétaire d'un montant maximum de 1 500 € (montant voté au budget 2023).

Délibération n° **2023 – 79 - 03**

Reçu le 11 octobre 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

RESTAURATION SCOLAIRE – AVENANT N° 18 – CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA CONSOMMATION DE L'ENVIRONNEMENT – INTERVENTION D'UNE DIÉTÉTICIENNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis 1997, la commune de MONTGERMONT a un partenariat avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) permettant à une diététicienne d'intervenir auprès du service communal de restauration scolaire. La coopération avec une diététicienne de cet organisme comprend les conseils auprès du cuisinier gestionnaire ainsi que la participation aux commissions du restaurant municipal.

Elle contribue à rendre un service de restauration de qualité en répondant aux attentes des élèves et de leurs parents, notamment par l'aide pour la composition de menus équilibrés, l'information et la sensibilisation des enfants et de leurs parents sur l'équilibre alimentaire, un soutien technique au personnel responsable de la restauration et la validation des menus proposés par la société de restauration prestataire en tenant compte du cahier des charges spécifique établi par la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention dont le coût restant à la charge du budget communal est de 3 103,94 € pour l'année scolaire 2023 – 2024 (3 013,50 € pour l'année précédente).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Muriel HUBERT) :

- approuve le renouvellement de la convention avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement pour l'année scolaire 2023/2024 pour un montant de 3 103,94 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement de RENNES.

Délibération n° **2023 – 80 - 03**

Reçu le 11 octobre 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE RENNES MÉTROPOLE – 2022

Monsieur le Maire présente la synthèse du rapport d'activités et de développement durable de Rennes Métropole pour l'année 2022. Il sera ensuite demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

Un exemplaire du rapport a été remis dans le casier de chaque élu à la mairie. Une synthèse était également jointe à la convocation de la présente séance de Conseil Municipal.

Une version numérique du Rapport d'activités et de développement durable 2022 de Rennes Métropole est également consultable en ligne sur l'extranet de Rennes Métropole.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités et de développement durable de Rennes Métropole pour l'année 2022.

INFORMATIONS

- ▶ Cérémonie du 11 novembre
- ▶ Saison culturelle
- ▶ Soirée médiathèque

Le Maire
Laurent PRIZÉ



Le secrétaire de séance
Stéphane GUILLOU

